



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 67^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC
TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2023 EN WEBDIFFUSION**

9.1 Approbation de la rémunération des administrateurs diététistes élus, autres que la présidente

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'audit, propose la résolution suivante :

D'ACTUALISER la rémunération pour les administrateurs élus, autre que celle de la présidente, de la façon suivante :

	Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
SÉANCE TENUE EN PERSONNE/ou HYBRIDE	
Jeton de présence – journée – plus de 3 h	330 \$
Jeton de présence – demi-journée - inférieure à 3 h	165 \$
SÉANCE TENUE À DISTANCE	
Jeton de présence – payé à l'heure, maximum 330 \$	55 \$/h
SÉANCE TENUE PAR COURRIEL	
Jeton de participation	55 \$
Allocation versée à la vice-présidence du CA	1 650 \$

Sur proposition appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DE :

ACTUALISER la rémunération des administrateurs élus, autre que celle de la présidente telle que présentée.

Signé à Montréal le 15 décembre 2023

Josée De La Durantaye, FCPA, MBA, ASC
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre